



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 16-2019 - Budget de l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Comme l'an dernier, la Commission permanente des finances (Cofin), composée de Mmes et MM. Y. Baez (suppléante), J.-D. Briod, E. Campiche Ruegg (suppléante), J.-R. Chavan (suppléant), P. F. Clerc (suppléant), G. Cuche, A. Ganty, M. Godart, C. Guillen, L. Jeanneret, J.-M. Marlétaz, S. Micolot, A. Ogay, A. Schranz, Ph. Slama, M. Torti (suppléant) et R. Pfister (président), s'est à nouveau organisée en sous-commissions par Direction, dans le but de donner plus de profondeur à ses analyses. Les rapports de ces sous-commissions font partie intégrante du présent rapport et en complètent les constats.

La Cofin s'est réunie le 14 novembre 2019 pour étudier le préavis no 16-2019, ainsi que pour prendre connaissance du préavis d'intention no 17-2019 relatif au plan des investissements 2019-2023. Elle tient à remercier Monsieur le syndic Gil Reichen, et Monsieur le chef du Service des finances Claude-Alain Chuard pour la qualité des informations fournies dans les préavis et les renseignements complémentaires donnés lors de la présentation du 12 novembre 2019 et pendant la séance, sans oublier la séance préliminaire du 23 août 2019.

Etude du préavis

Résultat général

Il y a douze mois, nous constatons, notamment en raison de l'explosion des reports de charges cantonales sur les communes, et sur Pully en particulier, un résultat très défavorable du budget communal. En 2020, la situation générale n'ayant guère changé, le déficit du

compte de fonctionnement devrait se situer dans le même ordre de grandeur, comme le montre le tableau ci-dessous.

Mios de CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Charges totales	166,5	169,3	160,2
Report de charges cantonales	90,3	90,4	82,0
Autres charges	76,2	78,9	78,2
Revenus	156,8	155,8	158,2
Résultat	-9,7	-13,5	-2,0

Effectif du personnel

Pour 2020, le budget prévoit une augmentation de 0,3 ETP provenant de l'ajustement de divers postes ou de décisions antérieures de notre Conseil (Musée Ramuz) prises dans un contexte économique plus favorable. La Commission admet que les mutations proposées pour 2020 répondent à de réels besoins.

Analyse des charges

Globalement, les **charges maîtrisables** diminuent de 3,8 % par rapport au budget 2019 et de 1,9 % par rapport aux comptes 2018, ce qui démontre un effort considérable de la Municipalité et de l'Administration pour tenir compte de la situation financière générale de la Commune. Les charges de personnel, pratiquement stables, comprennent à nouveau une indexation de 0,3 %, qui ne sera suivie d'effet que dans la mesure de l'inflation réelle durant l'année. Les achats de biens, services et marchandises diminuent de 5 % environ. Ce resserrement pourrait entraîner plus de demandes de crédits supplémentaires. Celles-ci devront toutefois satisfaire aux critères d'inévitabilité (technique ou légale). Le recul des aides et subventions provient principalement de la reprise complète par le Canton de l'AVASAD, reprise qui implique, pour Pully, avec l'abandon de 1,5 points d'impôt, une perte de CHF 300'000.- par an environ. Par ailleurs, la Commune de Pully créera, en 2020, 30 places d'accueil en préscolaire supplémentaires.

Comme en 2019, l'essentiel du déficit global provient de l'évolution des **reports de charges cantonales** et de la **péjoration de la contribution de Pully au système péréquatif cantonal**.

Mios de CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Facture sociale	39,1	39,3	35,7
Autres charges péréquatives	14,8	15,9	11,2
Total	53,9	55,2	46,9

La stagnation de la participation de Pully à la Facture sociale prévue pour 2020 provient essentiellement de la très faible croissance des primes d'assurance-maladie attendue l'année prochaine. Cette croissance devrait à nouveau s'accélérer dès 2021.

Les charges non maîtrisables comprennent également la part de la Ville de Pully dans le financement des transports publics (CHF 8,9 mios en 2020). Au total, les reports de charges cantonales devraient donc atteindre CHF 62,8 mios en 2020, soit 44,5 points d'impôts. **Seuls 18,5 points d'impôts sur les 63 demandés au contribuable restent à disposition de la Ville de Pully pour financer les tâches réellement communales.**

La croissance des intérêts passifs est freinée par la stagnation des taux, mais s'accroîtra à nouveau ces prochaines années suite à l'augmentation de la dette. Le fort recul des amortissements est dû à l'abandon de créances fiscales par le Canton.

Analyse des revenus

Mios de CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Impôts	98,2	98,7	96,7
Parts à des recettes cantonales sans affectation	3,4	2,2	2,5
Revenus non fiscaux	43,5	42,8	44,6
Total (sans les revenus internes)	145,1	143,6	143,8

Comme prévu l'année dernière, la Ville de Pully, sous les coups de boutoir du report de charges cantonales, a dû se résoudre à hausser le taux communal d'imposition de 2 points pour l'année 2020. Malgré cela, la rubrique "Impôts" recule légèrement par rapport au budget 2019, apparemment surévalué en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Le marché immobilier attestant toujours d'une belle vivacité, une croissance des droits de mutation de CHF 1,4 mios par rapport à 2019 a pu être budgétisée. L'augmentation des parts à des recettes cantonales provient, pour CHF 0,9 mios, de la compensation accordée par le Canton pour atténuer les effets de la RFFA.

Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement, soit la capacité de la Commune à financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, sera, en 2020 comme en 2019, très largement négative: - CHF 6,7 mios en 2019, - CHF 5,2 mios en 2020. La hausse à 63 points du taux d'imposition communal ne permet donc en aucun cas de combler le déficit de fonctionnement, mais constitue une partie du chemin que notre Conseil estime pouvoir demander au contribuable pullièran. Pour la suite, une modification des règles concernant la Facture sociale est indispensable pour un redressement complet de la situation. Si elle n'intervient pas, d'autres efforts seront nécessaires, dont il est trop tôt de définir la nature et l'ampleur.

La conséquence de cette insuffisance de la marge d'autofinancement est un accroissement de la dette consolidée, qui devrait atteindre quelque CHF 140 mios à fin 2020. Vu le bas niveau des taux d'intérêt, qui devrait persister ces prochains mois, le coût additionnel de

cette dette restera faible. En revanche, plus la dette augmente, plus l'amélioration de résultats futurs devra être vigoureuse pour assurer les remboursements à l'échéance.

Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 105'700.-, n'appelle pas de commentaire. L'étude comparative entre la mise à jour de la STEP de Pully (micropolluants) et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne est toujours en cours.

Conclusion

Estimant que la Municipalité avait apporté la preuve que le budget 2020 ne contenait aucune marge de manœuvre et que la gestion rigoureuse des finances de la Commune était assurée, la Commission des finances, à l'unanimité de ses 11 membres, recommande donc au Conseil communal

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2020 dont le résumé, est le suivant :

○ Total des charges	CHF 166'531'900.00
○ Total des revenus	CHF 156'858'800.00
○ Excédent de charges	CHF 9'673'100.00

après

○ Amortissements	CHF 4'924'300.00
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 441'000.00
○ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF 1'490'900.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2020 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 25 novembre 2019

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président

BUDGET 2020. Rapport de la sous-commission ad hoc DGAF

Composition de la sous-commission

MM. Servais Micolot, Pierre François Clerc, Carlos Guillen

Monsieur le Président de la COFIN,

Les membres de la sous-commission ont analysé les positions budgétaires 2020 qui leur ont été imparties(DGAF) de manière individuelle et se sont concertés via courriel.

Il est à signaler que seules de légères augmentations sur une minorité de positions ont été décelées et auraient pu faire l'objet d'une proposition de réduction via un amendement.

Vu les faibles montants, la comparaison de l'évolution des positions dans le temps, budget 2019 et compte 2018, nous avons renoncé à proposer des réductions. En effet, le groupe estime que l'on peut faire confiance aux responsables de la gestion de ces positions budgétaires et part du principe (vérifiable aux comptes) que seules les dépenses réelles et indispensables seront engagées.

Il a également été question de savoir si en période de vaches maigres il était opportun de maintenir une position « dons ». Après concertation et vu que cette position avait fait l'objet d'un débat et vote au CC, le groupe est d'avis de la maintenir.

En conclusion le groupe DGAF est d'accord avec le budget 2020 pour la partie analysée qui lui incombe. Il recommande toutefois à l'ensemble des services communaux concernés de veiller à une grande rigueur dans l'engagement des dépenses non prioritaires.

Avec nos cordiales salutations.

Le rapporteur pour le groupe :

Carlos Guillen Pully, le 17 novembre 2019

Rapport de la sous-commission DDGS de la Ville de Pully

Préavis No 16 - 2019 – Budget de l'année 2020

Membres de la sous-commission :
André Ogay, Luc Jeanneret

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et s'est préparé en conséquence.

Nous nous sommes réunis à la Direction des Domaines, Gérances et Sport (DDGS), dans le bureau de Madame la Municipale Lydia Masméjean, le mercredi 13 novembre 2019, en sa présence et celle du chef de service, Monsieur Sébastien Cornuz.

Nous avons parcouru les pages des chapitres 17 (p 8 à 10), 3 (p 16 à 21), 512 (p 32 à 33), 58 (p 37 à 38) et 74 (43 à 44) en leur présence.

Monsieur Cornuz nous a communiqué encore quelques informations par courriel le 21 novembre.

Nous remercions les deux représentants de la DDGS pour leurs réponses claires, précises et complètes.

De manière générale, nous n'avons pas constaté de variations importantes ou inhabituelles dans les comptes présentés par la DDGS. Vous trouverez ci-dessous des explications complémentaires aux remarques et observations présentées dans la brochure du budget 2020. La comparaison se fait essentiellement avec le budget 2019

17 – Sports

170.3145 : diminution des coûts. Il s'agit de la poursuite de l'entretien périodique « lourd » des courts de tennis qui se poursuit, à raison d'un terrain par année. Un tel entretien s'élève en moyenne à 100'000.- par court et s'effectue tous les 15 ans. Le budget présente un montant de 20'000 inférieurs, car la surface rénovée en 2020 ne nécessitera pas des travaux de génie civil.

171 : la piscine de Pully est en mauvais état, les conduites sont en fin de vie, le terrain se tasse, l'écoulement de l'eau et le brassage ne se font plus correctement, les structures en béton fusent.

Tout est fait pour maintenir au mieux l'état de cette vénérable institution. Cependant, des décisions financières importantes devront être prises pour réaliser de gros travaux d'entretien. Un crédit d'étude sera prochainement soumis à notre conseil en vue d'étudier et pronostiquer le coût des travaux futurs et irrémédiables.

Il est important de noter que depuis 5 ans Pully plage enregistre la plus haute fréquentation par saison de l'ensemble des piscines de la région, selon le nombre d'habitants par commune. Les pulliérans et les habitants des communes avoisinantes apprécient énormément leur piscine, pour sa tranquillité, son terrain verdoyant, son accès au lac et sa vue imprenable sur les Alpes.

171.3114 : augmentation des coûts. L'acquisition d'un système de paiement par carte de crédit sur les distributeurs permettra de soulager les caisses et de faire des économies sur le personnel et accélérer l'entrée dans l'enceinte de la piscine.

171.3121 : augmentation des coûts. L'achat de l'eau est basé sur les statistiques de consommation des dix dernières années. Comme les épisodes de canicule augmentent, il est nécessaire de refroidir l'eau de la piscine afin de ne pas dépasser la barre des 26 à 27 degrés, en injectant de l'eau du réseau.

171.3145 : diminution des coûts. En 2019, l'installation d'une plateforme sur le lac avait provoqué une augmentation de ce poste. Cette plateforme est évacuée de l'eau en hiver pour être entreposée. En 2020 aucun coût supplémentaire n'a été budgété.

171.4392 : légère augmentation des finances d'entrées. Le montant budgété est basé sur les statistiques des dernières années.

172 : le port de plaisance. L'extrémité de la digue du port est en mauvais état et commence à se séparer. Un entretien important sera nécessaire ces prochaines années

172.3147 : nette diminution des frais d'entretien du port. Les exercices 2018 et 2019 ont enregistré les coûts de remplacement de la chaîne mère du port.

172.3809 : augmentation des coûts. Le règlement cantonal exige que la gestion des concessions de grève et d'eau accordée à la commune de Pully soit équilibrée. Afin de remédier à cette situation, l'éventuel excédent doit être attribué à un fonds de réserve avec l'accord du canton.

3 – Domaines et bâtiments

300.4902 : augmentation des imputations internes. Un ancien tableau des prestations en nature offertes aux clubs et sociétés locales lors de différentes manifestations organisées a été mis à jour, basé sur une évaluation plus précise des coûts. Il s'agit d'un coût économique qui ne modifie pas les prestations offertes.

310.3146 : diminution des coûts. Le budget 2019 a pris en compte la réparation d'un mur de vigne.

33 : Vignes. Déficit des vignes. Le problème est récurrent et lié à plusieurs facteurs. Ce qu'il faut savoir est que toute la production est vendue. Augmenter les prix est un élément délicat. Le prix de nos bouteilles est déjà relativement élevé.

Par contre, la commune ne peut pas bénéficier de subventions, car il s'agit d'un domaine public. Nous avons aussi des devoirs sociaux, nous ne pouvons pas payer du personnel auxiliaire en dessous de certains seuils.

Finalement, les vignes sont le patrimoine de notre commune, dont l'aspect financier n'est pas le seul critère à prendre en compte.

330.4355 : légère diminution. Les ventes sont basées sur des statistiques historiques. Il est intéressant de savoir que la commune achète pour environ 45'000 frs de la production

350.4231 : diminution des revenus par rapport à 2018. Notamment dû au départ de l'Office des poursuites du bâtiment de CF Ramuz 43. Cette surface n'a pas été remise en location, car elle servira à accueillir le personnel du Prieuré lorsque les travaux de rénovation débuteront.

350.4271 : diminution des revenus. Ce compte varie en fonction des charges d'entretien liées et permet d'établir un revenu immobilier théorique à des fins d'analyse.

512 – Bâtiments scolaires

512.4907 : Ce compte varie en fonction des charges d'entretien liées et permet d'établir un revenu immobilier théorique à des fins d'analyse.

58 – Temples et cultes

Pas de remarques particulières.

74 – Office du logement

740 .3655 : augmentation de l'aide individuelle au logement.

Question générale

A la question « Sur quel poste pouvons encore nous faire des efforts ? » la réponse est « Sommes-nous prêts à reporter des entretiens qui nous coûteront beaucoup plus cher dans le futur.

Conclusion:

Fondé sur ses analyses et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget 2020 de la DDGS soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission

Le rapporteur André Ogay

14.11.19

Rapport de la sous-commission **DTSI** à la CoFin

Préavis N°16 - 2019 – Budget de l'année 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Composition de la Sous-commission DTSI : Madame Evelyne Campiche Ruegg, Messieurs Jean-Marie Marlétaz et Michel Godart.

La Sous-commission s'est réunie le 31 octobre 2019 et a soigneusement examiné le budget 2020 relatif à la DTSI. Une réunion avec la Direction de la DTSI composée de Monsieur le Municipal Marc Zolliker et du chef de service Monsieur Thierry Lassueur, a eu lieu le 05 novembre dernier dans les bureaux de la DTSI à la Damataire.

Plusieurs questions ont été posées par les trois membres de la Sous-commission à la direction de la DTSI. La Sous-commission remercie la direction de la DTSI pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses qui nous ont donné entière satisfaction.

Questions et réponses :

Question d'ordre général :

1. Pour quelles raisons les coûts généraux de la DTSI diminuent de ~ - 4% par rapport aux comptes de 2018 ?

(service des eaux ~ - 3% / service électrique ~ - 4% / l'éclairage public ~ - 9% / le réseau d'égout, d'épuration ~ - 9%) ?

Réponses :

- *La directive Municipale pour l'élaboration du budget 2020 nous demandait de maîtriser nos coûts en limitant les charges, soit globalement de définir un budget de fonctionnement inférieur à celui de 2019.*
- *Service des eaux ~ - 3% : Lors de l'année 2019 nous avons subi passablement de réparations urgentes de conduites ; le budget est défini en tenant compte d'une moyenne des travaux exécutés sur les trois dernières années !*
- *Service électrique ~ - 4% : Diminution du timbre facturé par Lausanne et par Swissgrid (services système) – Depuis 2018 le service de piquet est assuré conjointement par Pully en partenariat avec Lausanne ce qui diminue globalement les coûts des interventions urgentes !*

Eclairage public ~ - 9% : À la suite de la mise en place d'un plan lumière, les frais d'entretien diminuent et les lampes sont dans bien des cas remplacés par des lampes

économiques (diodes).

En 2012 l'opération MAREP a changé la moitié des sources lumineuses de Pully, l'amortissement de cette opération (45'000. — / an) est désormais terminé et n'impute pas le budget 2020.

- Réseau d'égout, d'épuration ~ - 9% : En 2018 il y a eu de lourds travaux d'effectués sur le digesteur !

2. Pourquoi la DTSI ne fera plus appel en 2020 aux civilistes ?

Réponse :

- La DTSI fera toujours appel en 2020 aux civilistes (service long) pour la voirie, tout en diminuant leur nombre. Etant donné que ceux-ci ne peuvent plus (du fait de l'évolution du cadre législatif) exécuter au bureau technique des tâches à long terme d'ingénierie !

3. Cpt 430.3142 / pg 24 : Entretien réseau routier

Question : Pourquoi est-il prévu une diminution de ce poste ?

Réponse :

- En 2020, il est seulement prévu d'effectuer de petits travaux d'entretien et de mise en conformité (carrefours) sur le réseau routier de notre ville !

4. Cpt 430.3311 / pg 24 : Amortissement ouvrages génie civil et assainissement

Question : Pourquoi ne pas faire des sous-groupes par préavis concernés afin d'avoir une meilleure vision des divers préavis impliqués ?

Réponse :

- Dans la brochure « Comptes 2018 – Analyses et commentaires » nous pouvons retrouver le détail de chaque préavis concerné (pg 16).

5. Cpt 451.3526.10 / pg 28 : Déchetterie

Question : Augmentation par rapport aux cpt 2018 + ~ 42% !

Concernant la déchetterie de la Perraudettaz, comment sont calculés les coûts facturés à la ville de Pully par Lausanne ?

Réponse :

- Lausanne a analysé puis mis à niveau les coûts réels du tri et de ramassage des déchets (frais réels du personnel, du loyer (terrain) de la déchetterie, de la logistique des transports et des déchets spéciaux) etc.
Ces coûts (~ 15.— par passage) sont ensuite répartis selon le comptage des cartes des divers passages à la déchetterie par les Pulliérans (pour 2/3 environ) et les autres utilisateurs (Lausanne – Paudex).

6. Cpt. 460.3803 / pg 29 : Attribution fonds rénovation bâtiments

Question : quel est le montant actuel du fond ? et quel est son numéro dans les comptes ?

Réponse :

- *Une somme de CHF 312'000. — vient grossir annuellement ce compte ! Celui-ci est doté actuellement d'une somme de CHF 2'496'000. — (en pg 12 de la brochure « Comptes 2018 – Analyses et commentaires » nous pouvons retrouver le détail de ce compte 9280.460.01)*

7. Cpt 801.3011 / pg 45 : Traitement du personnel

Question : Pourquoi une telle augmentation ~ 13% ?

Réponse :

- *Le service à moins fait appel à du personnel temporaire et de ce fait a dû augmenter ses ressources de 0.30 EPT, passant ainsi de 2.85 à 3.15 EPT. Ceci permet aussi d'être en conformité avec les lois (service de piquet électrique, renforcement de l'équipe comptage et du secrétariat) !*

8. Cpt 810.4273 / pg 45 : Location d'objets mobiliers

Question : quels sont les objets loués et à qui ?

Réponse :

- *Ce poste correspond à la location des compteurs d'eau. L'intitulé du compte est général et ne permet pas plus de précisions sur les objets qui sont loués !*

9. Cpt 812.3192 / pg 46 : Taxe sur les véhicules à moteur

Question : Pourquoi plus du double par rapport aux comptes 2018 ?

Réponse :

- *Cette augmentation est dû au changement de divers véhicules. En précisant qu'il n'y a pas de taxes pour les véhicules électriques.*

10. 823.3011 / pg 47 : Traitements du personnel

Question : Pourquoi une augmentation de 19% par rapport au compte 2018 ?

Réponse :

- *Cette augmentation est dû principalement au différentiel salarial, à l'adaptation des salaires au renchérissement et à une augmentation du nombre d'EPT depuis 2018 !*

11. 823.3123.02 / pg 48 : Reprise des pertes en ligne

Question : Explication de ce poste ?

Réponse :

- *Lors du passage du courant électrique dans un conducteur présentant une résistance, un dégagement chaleur est produit (effet Joule) ce qui se traduit par une de perte d'électricité (pertes en ligne).*
- *Celle-ci doit toutefois être achetée et ces dernières années y a une forte augmentation des coûts d'achats de l'électricité au niveau Européen !*
-

12. 823.3185 / pg 48 : Honoraires et frais d'expertise

Question : Pourquoi ces montants imputés en honoraires ne sont pas imputés dans le poste des traitements ?

Réponse :

- *Cela est dû principalement au différentiel provenant de la comptabilisation des heures de piquet (qui sont réalisées lors d'interventions en partenariat avec Lausanne).*
- *C'est cette rétribution du personnel de piquet de la ville de Lausanne qui est facturée à la ville de Pully !*

13. 823.4390 / pg 49 : Autres recettes

Question : Explication concernant ce poste et pourquoi une augmentation de ~ 56%

Réponse :

- *Les diverses recettes des comptes 4390 – 4390.01 – 4390.02 ont été regroupés en un seul compte, ces recettes proviennent principalement du rachat des énergies solaires aux particuliers (obligation légale de la Commune). Cette énergie achetée aux particuliers est revendue à Romande Energie pour le même montant.*

14. 471.3801.00 / pg 80 : Fonds renouvellement machine

Question : Quel est le montant actuel de ce fond ?

Réponse :

- *Une somme de CHF 50'000. — vient grossir annuellement ce compte ! Celui-ci est doté actuellement d'une somme de CHF 520'214.59 (en pg 23 de la brochure « Comptes 2018 – Analyses et commentaires » nous pouvons retrouver le détail de ce compte 9281.471.00). Il est affecté principalement à l'achat des diverses pièces de rechanges et de renouvellement concernant la STEP.*

15. 471.3803.00 / pg 80 : Fonds de rénovation bâtiment

Question : Quel est le montant actuel de ce fond ?

Réponse :

- *Une somme de CHF 100'000. — vient grossir annuellement ce compte ! Celui-ci est doté actuellement d'une somme de CHF 664'924.35 (en pg 23 de la brochure « Comptes 2018 – Analyses et commentaires » nous pouvons retrouver le détail de ce compte 9281.470.00).
Comme l'intitulé de ce compte l'indique, celui-ci sert principalement à l'entretien et à la rénovation du bâtiment de la STEP.*

16.

Question : Pourquoi il a-t-il une diminution des coûts des frais d'exploitation de la STEP ~ - 18.5 % ?

Réponse :

- *Cette diminution provient principalement du fait qu'il est prévu peu de travaux d'entretien des bâtiments de la STEP et de divers petits travaux en 2020 !*

La Sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le Budget 2020 de la DTSI tel que proposé.

Pour la sous-commission / Michel Godart AdC/ rapporteur

Pully, le 09 novembre 2019

Rapport de la sous-commission DUE

A la COFIN

Budget 2018 – Direction Urbanisme et Environnement

Membres de la sous-commission :

Anne Schranz, Jean-Robert Chavan, Jean-Denis Briod

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2020 de la DUE lors d'une réunion tenue le lundi 28 octobre. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par e-mail à Monsieur le conseiller municipal Nicolas Leuba.

Une séance réunissant les membres de la sous-commission, M. Leuba, M. Daucourt, chef de service ainsi que l'ensemble des cadres de la direction a été tenue le lundi 4 novembre, de 16 :00 à 17 :30.

L'objectif de la réunion était, outre d'obtenir des réponses aux questions de la sous-commission, de mieux comprendre comment le budget 2010 de la DUE avait été construit et comment ce processus était organisé/vécu au sein de la direction dans une période où des efforts accrus d'économie et d'efficacité sont demandés.

Nous remercions l'ensemble de la direction de la DUE pour son accueil et la transparence assurée à l'égard de la sous-commission. L'ensemble des questions ont pu trouver réponse en séance ou au-travers de mails subséquents provenant des services des ressources humaines et des finances à qui vont également nos remerciements.

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes :

- Compte 42 – Urbanisme et Environnement
- Compte 44 – Parcs, Promenades et Cimetières

La sous-commission a fondé ses premières interventions sur le constat que, depuis 2016, le poste 42 (Urbanisme et environnement) a constamment augmenté (34% au total jusqu'au budget 2020) alors que le poste 44 (Parcs, promenades et cimetière) a connu une réduction de 7,4% sur la même période. Il nous été répondu qu'il fallait considérer les deux comptes dans leur ensemble dans la mesure où des transferts de postes ou des imputations internes de charges entre les deux comptes peuvent évoluer avec le temps.

Au total, la DUE a ainsi vu ses charges augmenter au total de 11,7% depuis 2016 alors que le budget 2020 reste au niveau de celui 2019, lui-même en augmentation de 4,6% par rapport à 2018.

La sous-commission a acquis la conviction que l'ensemble des cadres de la direction était conscient de la nécessité 1) d'une efficacité accrue et 2) des efforts d'économie qui ont inspiré tout le processus budgétaire.

Des indicateurs de performance sont difficiles à définir dans la mesure où chaque dossier a sa propre vie échappant aux statistiques (Complexité variable, gestion de conflits éventuels, exigences nouvelles de la LAT en matière de conciliation qui sont chronophages etc.).

La sous-commission a dans ce contexte également acquis la conviction que l'ensemble des postes du budget avaient fait l'objet d'une approche critique dans le respect des directives de la Municipalité.

Fondée sur ce qui précède ainsi qu'aux réponses satisfaisantes données aux questions de détails de la sous-commission, celle-ci propose à la Commission des finances d'accepter le budget 2020 de la DUE tel que proposé.

Veillez trouver ci-dessous les questions de détails que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

Questions

Effectifs et charges de personnel

Les effectifs (28 ETP) sont stables par rapport au budget 2019=réel 2019 et en augmentation de 0,2 EPT par rapport à 2018.

Les charges de personnel augmentent 0,9% dans le poste 420-3011 et diminuent de 4,8% dans le poste de 441-3011. Au total, ces deux positions enregistrent une baisse de CHF 30'000 (-1%) qui est la résultante de nombreux changements dans l'effectif (remplacements pour cause de départ en retraite, changements du taux d'occupation etc.) documentés par le service des ressources humaines. A noter que la réduction des charges salariales est obtenue quand bien même les augmentations dues aux augmentations statutaires, indexations et primes budgétées atteignent CHF 49'581, soit 1,66% de la masse salariale 2019.

Abandon du recours au civilistes

Les positions **420-3080 et 441-3080** ne comprennent aucun montant au budget 2020.

Le recours aux civilistes est abandonné dans la mesure où cela constituait au net un coût pour la Commune, sans que les charges salariales soient réduites par ailleurs. En effet, les civilistes demandaient un effort de formation de la part du personnel communal pour effectuer des tâches qui, de par la loi, ne doivent en principe pas se substituer à celles accomplies par le personnel régulier. Cette mesure ne débouche ainsi pas sur un surcroît de travail pour le personnel régulier.

420-3145 : Entretien des parcs et des zones de loisirs CHF 105'000.-

	2016		2017		2018		B2019		B2020		B2020 vs 2016
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges
42: Urb. & Env.	2 961 556,80	215 705,25	3 362 451,16	186 152,03	3 467 795,49	226 426,70	3 851 900,00	140 000,00	3 971 500,00	160 000,00	
évolution Y/Y en %			113,54	86,30	103,13	121,64	111,08	61,83	103,10	114,29	134,10
évolution Y/Y en CHF			400 894,36	- 29 553,22	105 344,33	40 274,67	384 104,51	- 86 426,70	119 600,00	20 000,00	1 009 943,20
44: Parcs, prom & cim.	3 469 082,18	80 838,85	3 462 438,16	90 346,10	3 393 558,35	70 681,80	3 324 000,00	25 000,00	3 212 800,00	25 000,00	
évolution Y/Y en %			99,81	111,76	98,01	78,23	97,95	35,37	96,65	100,00	92,61
évolution Y/Y en CHF			- 6 644,02	9 507,25	- 68 879,81	- 19 664,30	- 69 558,35	- 45 681,80	- 111 200,00	-	- 256 282,18
42+44: DUE TOTAL	6 430 638,98	296 544,10	6 824 889,32	276 498,13	6 861 353,84	297 108,50	7 175 900,00	165 000,00	7 184 300,00	185 000,00	
évolution Y/Y en %			106,13	93,24	100,53	107,45	104,58	55,54	100,12	112,12	111,72
évolution Y/Y en CHF			394 250,34	- 20 045,97	36 464,52	20 610,37	314 546,16	- 132 108,50	8 400,00	20 000,00	753 661,02

Que recouvre ce chiffre qui revient année après année quasiment sans changement ?

Contrairement au 440-3145 qui recouvre les contrats d'entretien avec des privés, il s'agit ici des petits aménagements sur le domaine public faits pas la DUE. La somme portée au budget est fixe d'année en année car il s'agit du minimum demandé pour pouvoir tourner. Si cela était possible, elle devrait être supérieure

420.4313 : Emoluments administratifs

La sous-commission s'est étonnée de la baisse prévue des émoluments administratifs au regard d'un budget de charges en hausse qui devrait traduire dans un monde idéal un niveau d'activités plus élevé.

Il s'avère, selon la direction, inadéquat de mettre le nombre de dossier traités et les émoluments y-relatifs en relation avec le niveau de charges, lequel dépend de la complexité desdits-dossiers et du mix de la charge de travail entre activités donnant lieu à émoluments et celles n'y donnant pas droit. On constate une augmentation plus que proportionnelle de cette deuxième catégorie.

441-3121 : Consommation d'eau

Les achats d'eau en baisse par rapport à 2018 ont interpellé les commissaires qui observent une tendance à un réchauffement qui pourrait conduire à une plus grande consommation d'eau pour arroser nos espaces verts.

Il s'agit à l'évidence d'un domaine où les prévisions sont impossibles à faire avec certitude. Cela laisse une marge de manœuvre budgétaire qui a été exploitée au maximum pour atteindre les objectifs de compression des coûts. La direction propose... la météo dispose(ra).

441.3145 : Entretien des parcs et zones de loisirs

Ce poste de charges atteint année après année plus de CHF 1,4 million correspondant pour l'essentiel à des honoraires versés à des prestataires tiers pour entretenir les espaces verts et les plantations. La sous-commission s'est déjà penchée lors des budgets précédents sur la ventilation de ce poste qui demeure à peu près inchangée. Elle a posé cette année la question de l'in-sourcing de ce travail dans la mesure où CHF 1,4 million permettrait à peu de choses près de doubler les effectifs et, cas échéant, de trouver plus d'efficacité et de ne pas payer la marge des tiers.

Il a été répondu que cela n'était pas envisagé (au contraire, une tendance à l'outsourcing progressif est une chose possible) en raison de la saisonnalité des travaux et du recours ponctuel à des spécialistes (voltigeurs).

42-3313 et 42-3329 / 44-3329 Amortissements

Le compte 441.3313 concerne l'amortissement des véhicules à moteurs et le compte 441.3329 concerne l'amortissement des aménagements paysagers

Pour la sous-commission

Jean-Denis Briod

24/11/2017

Rapport de la sous-commission DJAS à la commission des finances

Budget 2020

Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales

Membres de la sous-commission

Anne Ganty - UP

Gérald Cuche - PLR

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de finances

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2020 de la DJAS. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Nous tenons à remercier Monsieur le Municipal Jean-Marc Chevallaz ainsi que le chef de service Monsieur Alain Delaloye de même, que les responsables de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse Mesdames Anne Corelli et Jacqueline Zecchin pour la clarté de leurs réponses.

Questions générales à la DJAS

Ecoles et cultes

510-3188 Il est à noter une diminution des coûts de CHF 19'000.00. Aucune remarque ni observation à ce sujet. Peut-on obtenir le détail de ce compte ?

Réponse :

Cette variation concerne essentiellement les frais de transports scolaires et la navette Monts-de- Pully, Fontanettaz, Chantemerle les Alpes ainsi que la mise à disposition du bus pour des courses spéciales :

- Navette : Il n'y a actuellement plus d'élèves des Monts-de-Pully à transporter mais la navette est également utilisée pour le transport des enfants de l'UAPE de Fontanettaz à Chantemerle. Baisse du coût de la prestation et report de charge à la FEJ. Baisse budget de CHF 50'000.00 à 20'000.00.
- Courses spéciales : Transports élèves pour visites, musées, bibliothèques, petites excursions, transports de courriers entre les bâtiments scolaires. Augmentation budget de CHF 12'000.00 à CHF 20'000.00 => principalement plus de courses spéciales & suppression d'un commissionnaire transports courrier au profit de l'utilisation du bus scolaire.

510-3662. Nous souhaitons obtenir des détails concernant l'arrêt fédéral du 7 septembre 2017 concernant les activités hors cadre. La mention de cet arrêt figure à plusieurs reprises dans ce budget. Un lien pour obtenir cette information correspondrait à nos attentes.

Réponse :

En date du 7 décembre dernier, le Tribunal fédéral a prononcé un arrêt fédéral concernant *la participation des parents aux coûts des activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire*. Cet arrêt a pour but de clarifier les pratiques en matière d'enseignement obligatoire, notamment la participation financière des parents aux frais liés à l'école.

Cet arrêt précise que « tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition », dont les excursions et camps organisés.

En effet, selon l'art. 19 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, le droit à l'enseignement de base doit être gratuit pour tous. Cet enseignement est ensuite régi par les cantons via les lois sur l'enseignement obligatoire.

Dans le Canton de Vaud, à propos des activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire, le Conseil d'Etat, via sa décision n° 134 du 4 avril 2014, a intégré ces prestations dans le plan d'études vaudois, en rendant obligatoire la participation des élèves à ces activités. Par conséquent, lorsque la prestation est organisée, elle fait partie intégrante de la scolarité obligatoire définie à l'art. 19 de la Constitution fédérale.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de maintenir les prestations concernées par l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017, raison de l'impact budgétaire à la hausse.

1. Etat actuel

A ce jour, plusieurs activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire sont proposées aux enfants fréquentant les établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Il s'agit des suivantes :

- Courses d'école pour les élèves de la 1^e année à la 8^e année
- Camps scolaires aux Mosses pour les élèves de 6^e et 7^e année
- Camps de ski aux Mosses pour les élèves de 8^e année
- Camps de ski dans un lieu non-prédéfini pour les élèves de 9^e année
- Voyages linguistiques et camps sportifs pour les élèves de 10^e année
- Voyages d'études pour les élèves de 11^e année

Ces prestations sont en partie financées par les parents. Les montants demandés sont les suivants :

Prestation	Participation actuelle des parents (/semaine)
Courses d'écoles	dépend de la course d'école
Camps scolaires 6e et 7e	CHF 130.00
Camps de ski 8e	CHF 130.00 + CHF 40.00 pour les remontées mécaniques

Camps de ski 9e	CHF 250.00
Voyages 10e	CHF 250.00
Voyages d'études 11e	CHF 300.00

Cette participation des parents ne suffit pas à couvrir l'intégralité des coûts des prestations. C'est pourquoi, les Communes de l'Entente Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, ont décidé de prendre en charge une partie de ces coûts. Les participations des communes aux frais globaux de ces prestations sont les suivantes :

Prestation	Participation actuelle des communes en %
Courses d'écoles	47%
Camps scolaires 6e et 7e	83%
Camps de ski 8e	83%
Camps de ski 9e	12%
Voyages 10e	27%
Voyages d'études 11e	35%

Les montants définis actuellement pour la participation des parents correspondent aux dispositions énoncées dans la décision n° 134 du Conseil d'Etat. En effet, il ne peut pas être demandé un montant plus important que CHF 60.00 par jour pour ce genre d'activité.

Pour les familles à bas revenus qui ne pourraient pas s'acquitter des montants mentionnés ci-dessus, les communes de domicile octroient des aides individuelles selon le revenu des parents. Un montant minimum de CHF 15.00 par jour est toutefois demandé à ces derniers.

2 Répercussion de l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017

L'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 impose donc aux communes de prendre en charge l'intégralité des frais relatifs à ces activités scolaires collectives hors bâtiment, sauf pour les frais de nourriture qui peuvent être facturés CHF 16.00 par jour.

513-3012 Diminution due au transfert d'un réfectoire primaire à la Fondation de l'Enfance. Les réfectoires scolaires sont normalement sous le contrôle des écoles.

De quel réfectoire s'agit-il et pourquoi concerne-t-il la Fondation de l'Enfance ? Réponse :

Il s'agit de l'espace Prieuré 4a prévu pour l'accueil des 8P au temps de midi. Ce lieu au temps de midi sera géré par la Fondation de l'enfance comme annexe de l'APEMS de Loth et le reste de la journée par la DJAS lors de l'accueil d'autres usagers (études surveillées, accueillantes en milieu familial, etc). Il s'agit donc d'un transfert partiel de charges entre la DJAS et la FEJ.

513-3131 Repas du personnel de la salle de pique-nique.

Explications ? Réponse :

Il s'agit d'un transfert de charge d'achat de repas pour les enfants accueillis entre la DJAS

et la FEJ puisque Prieuré 4a sera sous gestion FEJ au temps de midi, les frais de repas délivrés aux enfants sont donc portés au budget de la FEJ. Le montant restant sur ce compte concerne les frais de repas du personnel de la salle pic-nique, salle qui sera installée courant 2020 aux 4-Vents.

513-4359 Pas de mention concernant la disparition du revenu des ventes diverses. Pouvons obtenir quelques explications ?

Réponse :

Il s'agit toujours du même transfert de gestion entre DJAS et FEJ pour Prieuré 4a au temps de midi. Ce compte concerne les revenus sur les repas délivrés aux enfants et facturés aux parents. Il n'y a donc plus de revenus sur repas prévu au budget DJAS mais ce revenu est porté au budget FEJ.

520-3112 Les remarques sont les mêmes qu'en 2019. Cela mérite quelques explications.

Réponse :

Il s'agit de :

- Remplacement de mobilier pour la Direction des écoles
- Peinture pour la fresque du passage sous-route devant l'Octogone, une étape par année scolaire
- Remplacement et entretien machines pour les travaux manuels, baisse de CHF 5'000.00

520-3170 CHF 35'000.00 concernent les 40 ans d'Arnold Reymond. Merci de nous communiquer les détails de la manifestation qui justifient l'octroi de ce crédit.

Réponse :

Il s'agit d'une manifestation à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du collège Arnold-Reymond qui se déroulera sur une semaine, du 4 au 9 mai 2020.

Plusieurs activités sont prévues : Réalisation d'une plaquette, animation culinaire par les élèves, réalisation d'une fresque commémorative par un auteur de BD connu, réalisée sur le mur de la salle de sport, plantation d'un arbre commémoratif, soirée festive, repas pour les enseignants, invités, officiels, diverses activités autour du collège, vide-greniers/brocante en collaboration avec les sociétés locales, animations, réalisation d'une rétrospective et prospective de l'école, création d'un spectacle, etc

Le budget estimé est pratiquement le même qui avait été prévu pour le 20^{ème} du collège Arnold- Reymond.

520-3662 Le budget de ce compte augmente de CHF 54'500.--.

Explications ? Réponse :

Il s'agit globalement des effets de l'arrêté fédéral concernant *la participation des parents aux coûts des activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire*, arrêt a pour but de clarifier les pratiques en matière d'enseignement obligatoire, notamment la participation financière des parents aux frais liés à l'école (voir ci-dessus). La participation des parents s'élève à CHF 16.00/jour, le solde des coûts moins les coûts liés aux accompagnants qui sont refacturés au Canton, sont désormais à la charge de la Ville.

521-3152 Réaménagement du réfectoire secondaire. Merci de nous communiquer en détail le projet.

Réponse :

Comme annoncé au Conseil communal en réponse à l'interpellation Thalmann concernant le réfectoire secondaire d'Arnold Reymond, une étude complète sur ledit réfectoire sera menée en complément du Masterplan des bâtiments scolaires. Les résultats de cette étude induiront certaines mesures (suppression des distributeurs à boissons, installations d'alternatives type fontaines à eau, mesures de réorganisation à court terme, mobiliers, système de commande, mise en conformité, amélioration des visuels, adaptation des propositions, etc) qui pourront potentiellement être pour quelques-unes déjà déployées durant l'année 2020. Ce budget est donc prévu pour ces mesures potentielles à court-terme.

560-3654 Actions de prévention pour les classes secondaires et primaires. Pourquoi une telle différence de coût entre les comptes 2018 et le budget 2020 ?

Réponse :

Il s'agit de comptes budgétaires prévus pour les actions de prévention dans les écoles. Celles-ci sont gérées et organisées pour une part par notre chargé de prévention et animation dans les classes et pour une autre part par les écoles.

Cette différence provient de la capacité en terme de temps, de ressources, de priorités et des opportunités des écoles à organiser ces actions et projets de prévention. L'année 2018 a donc été une année moins active dans ce domaine par rapport aux autres années.

Police

600-3521 Participation aux charges de l'ASEL. CHF 7'200'000.00

600-3521.00. Participation à la réforme policière. CHF 1'856'500.00

Pouvez-vous nous communiquer le tableau des charges de l'ASEL et la participation des autres communes ?

Réponse :

Voir tableau en annexe du présent mail

Défense incendie 650.

Question concernant le traitement du personnel pour un montant de CHF 51'100.00 est à la charge de la ville de Pully de quoi s'agit-il ?

Réponse :

Il s'agit d'un poste de secrétaire à 40% payé par la Ville de Pully et ensuite refacturé au SDIS. Dans les budgets 2019 et 2020, il manque la refacturation au SDIS, il s'agit d'une erreur. C'est la Ville de Pully qui est l'autorité d'engagement de cette personne car le SDIS est sous la forme juridique selon la Loi sur les Communes de l'entente intercommunale et par conséquent ne peut pas légalement engager des collaborateurs.

Protection civile

660 la participation aux charges de l'ORPC se monte à CHF

600'000.00 En faisant un bref calcul la participation à l'ORPCI Lavaux Oron soit

Nombre d'habitants 18'000 x subvention par habitant de CHF 23.50 = CHF

423'000.00 Entretien des abris publics de Pully CHF 53'000.00

Soit un total de CHF 476'000.00

Différence par rapport au budget CHF

124'000.00 Quelles sont les attributions de cette différence de charge ?

Réponse :

Le processus d'élaboration du budget 2020 de la Ville de Pully s'est terminé avant l'adoption du budget de l'ORPCi. Par conséquent, nous avons intégré un montant légèrement inférieur à ceux constatés dans le budget 2019 (CHF 612'000.00) et à celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2018 (env. CHF 617'500.00). Par conséquent, les montants intégrés dans le budget 2020 de la Ville de Pully ne prennent pas en compte les éléments calculés dans le budget 2020 de l'ORPCi.

Service social

710-3011. Augmentation et diminution de pourcentage et différent salarial Explications confuses de quoi parle-t-on ?

Réponse :

Il s'agit de la résultante de baisses de taux d'activité pour certains collaborateurs DJAS et augmentations de taux d'autres collaborateurs et d'augmentations statutaires selon les grilles salariales.

710-3185 Développement de la politique sociale pour un montant de CHF 40'000.--. De quoi s'agit-il ?

Réponse :

Ce projet s'insère dans la suite de la démarche socio-culturelle initiée il y a 2 ans suite à la réponse au postulat concernant l'opportunité de la création d'un centre d'animation socio-culturel. Les principaux objectifs durant ces 2 ans ont été de

- Structurer l'offre socioculturelle existante et en améliorer la visibilité en collaboration avec les sociétés locales
- Assurer la coordination des projets en cours, notamment professionnaliser le suivi des projets communautaires
- Représenter le service auprès des réseaux ad hoc (jeunesse, seniors, intégration)
- Mettre en œuvre des projets d'animation, en réponse aux besoins identifiés au sein de la population, en collaboration avec les sociétés locales et les autres services communaux
- Assurer les tâches de gestion en lien avec les activités développées (rédaction de notes, courriers, etc.)

Il s'agit donc de développer formellement une politique de cohésion sociale DJAS, un plan directeur, une ligne stratégique, afin d'identifier les priorités, les ressources, les axes des actions et projets dans les domaines couverts par la DJAS (en matière sociale, familiale, seniors, etc). Cette démarche sera accompagnée par un mandataire.

Annexe résumé de l'ASEL

Libellé	Budget 2020 (en CHF)	Budget 2019 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'114'250.00	8'908'600.00	205'650.00	2.3%
Biens, services et marchandises	2'135'873.00	2'164'656.00	-28'783.00	-1.3%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	2'000.00	-1'000.00	-50.0%
Aides et subventions	500.00	500.00	0.00	0.0%
Total des charges	11'251'623.00	11'075'756.00	175'867.00	1.6%
Revenus du patrimoine	9'000.00	9'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'104'180.00	2'116'640.00	-12'460.00	-0.6%
Participations et rebts coll. publ.	9'138'443.00	8'950'116.00	188'327.00	2.1%
Total des revenus	11'251'623.00	11'075'756.00	175'867.00	1.6%

Libellé	Budget 2020 (en CHF)	Comptes 2018 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'114'250.00	8'522'047.35	592'202.65	6.9%
Biens, services et marchandises	2'135'873.00	1'759'915.65	375'957.35	21.4%
Intérêts passifs	0.00	94.65	-94.65	-100.0%
Amortissements	0.00	223'188.00	-223'188.00	-100.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	740.50	259.50	35.0%
Aides et subventions	500.00	272.45	227.55	83.5%
Total des charges	11'251'623.00	10'506'258.60	745'364.40	7.1%
Patentes et concessions	0.00	600.00	600.00	-100.0%
Revenus du patrimoine	9'000.00	4'580.00	4'420.00	96.5%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'104'180.00	2'520'212.61	-416'062.61	-16.5%
Participations et rebts coll. publ.	9'138'443.00	7'846'635.99	1'291'807.01	16.5%
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	0.00	134'200.00	-134'200.00	-100.0%
Total des revenus	11'251'623.00	10'506'258.60	745'364.40	7.1%

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2019, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2020 (en CHF)	Budget 2019 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	538'359.00	543'438.03	-5'079.03	-0.9%
Paudex	275'782.00	266'795.61	8'986.39	3.4%
Pully	7'829'514.00	7'652'827.91	176'686.09	2.3%
Savigny	494'788.00	487'054.45	7'733.55	1.6%
Total	9'138'443.00	8'950'116.00	188'327.00	2.1%

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2018, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2020 (en CHF)	Comptes 2018 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	538'359.00	502'261.82	36'097.18	7.2%
Paudex	275'782.00	234'575.77	41'206.23	17.6%
Pully	7'829'514.00	6'659'647.99	1'169'866.01	17.6%
Savigny	494'788.00	450'150.41	44'637.59	9.9%
Total	9'138'443.00	7'846'635.99	1'291'807.01	16.5%

Accueil préscolaire et parascolaire

Lié à la Constitution Vaudoise, article 64a, école à journée continue

1. Tableau représentant le regroupement des comptes liés à l'accueil de jour des AFJ et de la fondation de l'enfance

Compte	Rubrique	Compte 2018	Budget 2020
710.3199	Frais divers réseau PPBL	500.00	500.00
710.3655.03	Réseau d'accueil enfance Participation Ville de Pully	150 043.95	225 000.00
710.4360.03	Remboursement prestations réseau accueil PPBL	-42 200.00	-43 000.00
711.3312	Amortissements des bâtiments et construction	20 335.00	61 400.00
711.3515	Contribution à la FAJE	90 970.00	92 500.00
711.3655.07	Accueil familial de jour Pully	253 082.55	299 100.00
711.3655.09	Aide et subvention (fondation de l'enfance & charges structures accueil) *	3 019 634.78	3 800 000.00
711.3655.11	Animation et prévoyance scolaire (fondation de l'enfance)	44 436.00	118 000.00
711.4901.11	Contre-partie 711.3655.11	-44 436.00	-118 000.00
760	Accueillante en milieu familial, total des charges	1 146 728.90	1 162 400.00
760.4360	Remboursement AFJ parents	-624 788.60	-600 000.00
760.4360.01	Subvention FAJE et AFJ	-95 796.00	-90 000.00
760.4360.02	Participation communes AFJ	-397 701.10	-469 900.00
760.4361	Remboursement trait charges sociales	-25 643.30	
760.4390	Autres recettes	-2 800.00	-2 500.00
	Total	3 492 366.61	4 435 500.00

	Différence entre les comptes 2018 et le budget 2020	943 313.34	
--	--------------------------------------------------------	------------	--

2. Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse et accueillantes de jour

Les activités de l'accueil des enfants e 0 à 10 ans figurent dans plusieurs comptes :

Compte	Désignation	Charges en CHF
710.3655.03	Réseau d'accueil de l'enfance	
711	Petite enfance et jeunesse (après déduction de l'imputation concernant animation et prévention scolaire)	
760	Accueillantes en milieu familial (après déduction de la participation des parents et de la subvention FAJE, et sans la participation des communes de Paudex Belmont et de Lutry	
Total des charges selon budget 2020		4'435'500.00
Total des charges selon comptes 2018		3'492'366.61
Augmentation les charges 2018 et le budget 2020		943'313.34

Pour expliquer et comprendre les raisons de cette augmentation, voici un tableau d'occupation par sites ainsi que la répartition des structures

Tableau représentant pour les préscolaires et parascolaires diverses données d'occupation de sites

	Accueil préscolaire Pully 0-4 ans	Nurserie	Garderie	AFJ	Accueil parascolaire Pully 4-10 ans	Accueil collectif	AFJ
2019	Nombre de sites	2	3	25	Nombre de sites	8	
2020	Nombre de sites	3	3	23	Nombre de sites	8+2 annexes	
2019	Effectif du personnel en EPT	18.1	27.5	13	Effectif du personnel en EPT	53.4	
2020	Effectif du personnel en EPT	28.2	28.6		Effectif du personnel en EPT	54.5	
2019	Nombre places disponibles	34	87	64	Nombre places disponibles	508	37
2020	Nombre places disponibles	49	102	62	Nombre places disponibles	592	35
2019	Liste d'attente	201	83	45	Liste d'attente	Env. 25	5
2020	Liste d'attente	?	?		Liste d'attente	?	

Cette fondation comprend :

2019	2020	
1	1+1	Bureau administratif Clergère + Guillemin + Création dép. RH
4	5	UAPE : les Alpes – Les Copains – Paudex + Annexe - Fontanettaz – l'Appart
2	3	APEMS : Jules Loth + Annexe – Mallieu – le Cube
3	4	Garderies : du Parc – Le Côteau – Les Petits Pas – Garderie des Boverattes
2	2	Nurserie : Les Alpes – La Tourterelle
1	1	Espace Jeunes

Questions concernant la Fondation de l'Enfance

Un groupe de travail a été mis sur pied en août 2012 par la DJAS, en collaboration avec la fondation de l'enfance et de la jeunesse, avec pour mission :

1. La mise sur pied d'un concept d'encadrement et de solutions d'accueil pour les enfants en âge de scolarité.

Situation actuelle ?

Au mois de septembre dernier 2 conventions, ont été signées entre la ville de Pully et la fondation de l'enfance. L'une concerne les structures et l'autre le subventionnement, tout cela en lien avec la politique familiale dictée par notre administration communale. Un nouveau cadre de référence de l'OAGE a été adopté pour l'optimisation des espaces.

2. Une réflexion sur la création de nouvelles structures d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans.

Situation actuelle ?

Pour 2020 ouverture de la structure des Boverattes avec 30 places

Pour un futur non encore planifié un projet pourrait être réalisé à l'avenue Guillemin d'une capacité de 40 places supplémentaires comprenant entre autre, 5 groupes bébés de chacun 5 places et le solde en garderie.

La Municipalité de Pully a pour objectif, d'ici la fin de la législature, d'atteindre un taux de couverture de 20% au niveau du préscolaire. Celui-ci est actuellement situé de 13 %..

3. Le déplacement de votre secteur administratif du chemin de Rennier à l'avenue Guillemin 11 a-t-il eu un impact sur vos charges de loyer ?

Réponse :

Actuellement il n'y a pas de réalisation d'économies pour cause de bail commercial d'une durée de 5 ans. La division RH est encore présente à la Clergère. A moyen terme tout devrait être concentré à l'avenue Guillemin. L'effectif du personnel administratif se présente comme suit :

4 postes à 100%/2 postes à 70%/1 poste à 80%/1 poste à 20%/2 apprentis. Le poste à 20 % concerne la gestion des listes d'attentes.

4. En % du budget pouvez-vous nous communiquer la répartition des charges ainsi que la répartition des revenus

Répartition des charges par nature**Répartition des revenus par nature**

Charges du personnel	75 %	Financement à charges des parents	38,7 %
Frais de locaux	10 %	Remboursements divers	1 %
Charges administratives	1,7 %	Subventions FAJE/OFAS	19,5 %
Investissement matériel et frais divers	2,7 %	Mandat de gestion structures Paudex	1,8 %
Achats de produits alimentaires	9,6 %	Subvention des communes	39 %
Charges financières	0 %	Produits financiers	0 %
Outsourcing	1 %		
Total	100 %	Total	100%

Pour le futur :

Le plan des investissements 2020-2023 comprendra des projets de développement des structures d'accueil, selon le tableau ci-dessous :

Plan des investissements	2020	2021	2022	2023
106 Préavis N° 04.2018 Boverattes	200 000.00	380 000.00		
107 Préavis N° xxx Nouveaux développements structures d'accueil - Guillemin	100 000.00	200 000.00	1 000 000.0 0	1 000 000.0 0

Conclusion :

Fondée sur son analyse et les réponses claires et précises données à ses questions, la sous-commission propose à la COFIN de soutenir le budget de la DJAS et de la Sécurité Publique soumis au Conseil Communal

Pour la sous-commission finances

Gérald Cuche (PLR) Chef de groupe et
rédacteur Pully, le 14 novembre 2019